RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

Agence régionale de santé (ARS) HAUTS DE FRANCE
Délégation départementale – PAS-DE-CALAIS
Téléphone : 0321603006
Courriel : ars-hdf-sse62@ars.sante.fr

Affaire Suivie par : Floriane MARCQ
Référence : Alerte n°55547
Date d'émission: 08/08/2025

Contrôle sanitaire de la qualité de l'eau
EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE
ADDUCTION D'EAU POTABLE
Prévu par le code de la santé publique

ALERTE SUR LA QUALITE DE L'EAU

IDENTIFICATION DU PRELEVEMENT

Commune :	AVESNES-LE-COMTE
Localisation :	R.M - évier sanitaires mairie
Point de surveillance :	0620000001694
Installation :	AVESNES LE COMTE (UDI 062000483)
Date et heure de prélèvement :	18/07/2025 à 08:10
Motif de prélèvement :	CONTRÔLE SUPPLEMENTAIRE - EAUX DISTRIBUEES
Id prélèvement ou reflab :	LSE2507-56154

Recommandations / Observations de l'ARS :

Le résultat de l'analyse de l'échantillon d'eau, référencé ci-dessus, montre une teneur en pesticide supérieure à la limite de qualité réglementaire (cf. arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine).
Un suivi renforcé de ce paramètre est donc mis en place sur votre territoire.
L'article R.1321-27 précise qu'en tant que personne responsable de la production ou de la distribution d'EDCH, lorsque les limites de qualité ne sont pas respectées, vous devez prendre, le plus rapidement possible, les mesures correctives nécessaires afin de rétablir la qualité de l'eau.
A ce titre, il vous appartient d'en informer la population.
Dans l'attente, mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

RESULTATS D'ANALYSES

Physico-chimie - Non-conformité aux limites de qualité

Paramètre	Résultat	Unité	Norme mini	Norme maxi	Résultats définitifs
FLUOPYRAM	**0.884**	µg/L		0.1	Oui

POUR INFORMATION :